

Châteaux gonflables : 5 règles essentielles pour la sécurité des enfants



L'été approche. C'est le moment des fêtes de quartier, des stages et des activités en famille dans les plaines de jeux. Les châteaux gonflables y sont très souvent présents pour le plus grand plaisir des enfants. Afin qu'ils puissent s'y défouler en toute sécurité, une série de mesures doivent être mises en place par l'exploitant de l'activité.

Or ce n'est pas toujours le cas, comme l'a encore démontré une campagne de contrôle menée par le SPF Economie le 22 avril dernier. Au total, seize aires de jeux temporaires avec châteaux gonflables ont été contrôlées cet après-midi-là. Quinze d'entre elles ne respectaient pas la réglementation. Quatre châteaux gonflables ont été immédiatement mis hors service. Les autres exploitants ont pu se mettre en règle immédiatement et ainsi poursuivre leurs activités.

5 règles essentielles à respecter

Les châteaux gonflables doivent toujours être installés en toute sécurité. Pour ce faire, l'organisateur ou l'opérateur doit prendre plusieurs mesures. Cinq d'entre elles sont essentielles :

1. Prévoir une surface absorbant les chocs à l'endroit où un enfant pourrait tomber du château gonflable. Lorsque le château gonflable se trouve à l'intérieur ou sur une surface

pavée (ce n'est pas nécessaire sur de l'herbe), des tapis de chute doivent être placés devant le côté ouvert, voire tout autour si la structure n'a pas de toit. Pour une structure sans toit mais sous surveillance, il n'est pas nécessaire de placer des tapis de chute tout autour.

2. Garantir un espace libre suffisant autour du château gonflable pour éviter qu'un enfant, dans sa chute, ne tombe sur un obstacle.
3. Ancrer solidement le château gonflable au sol s'il se trouve à l'extérieur afin qu'il ne puisse pas se déplacer ou tomber sous l'effet de sauts violents ou du vent. Les châteaux gonflables situés à l'intérieur doivent également être ancrés si la stabilité le nécessite.
4. Sécuriser la soufflerie afin que l'enfant ne puisse pas la toucher.
5. Assurer une surveillance en permanence. Les châteaux gonflables non surveillés ne sont pas autorisés. Par ailleurs, la responsabilité incombe toujours à l'exploitant : il est donc interdit d'apposer une affiche indiquant « Utilisation à vos risques et périls ».

Et en cas d'accident ?

En fonction de la gravité de la blessure, il est important de consulter un médecin ou un service d'urgence le plus rapidement possible.

Les exploitants sont tenus de signaler les incidents et les accidents graves au [Guichet central pour les produits](#) du SPF Economie.

Si vous êtes témoin d'une situation dangereuse ou d'un incident grave, n'hésitez pas à alerter l'exploitant. Il pourra alors intervenir et sécuriser l'installation. S'il ne le fait pas, vous pouvez le [signaler au SPF Economie](#).



Activités de loisir

economie.fgov.be

Contact

Contact Center

Tel: 0800 120 33

Fax: 0800 120 57

info.eco@economie.fgov.be

Etienne Mignolet (FR)

Seulement pour les journalistes

Tel : +32 2 277 86 74

Gsm : +32 486 39 38 91

press@economie.fgov.be

Lien vers cette page

<https://news.economie.fgov.be/266835-chateaux-gonflables-5-regles-essentielles-pour-la-securite-des-enfants/>